

Histoire moderne et contemporaine du politique

M. Pierre ROSANVALLON, professeur

COURS : QU'EST-CE QU'UNE SOCIÉTÉ DÉMOCRATIQUE ?

Le cours de cette année a inauguré une nouvelle étape (la troisième) dans le programme de travail et de recherche que j'ai inauguré il y a cinq ans sur les mutations de la démocratie contemporaine. Il a pris pour objet les transformations de la *société* démocratique. Le premier volet de cette recherche avait été consacré à la démocratie comme activité démocratique. Les résultats de ce travail, d'abord exposés dans le cours de 2006, ont été publiés dans l'ouvrage *La Contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance* (Seuil, automne 2006). C'était une étude portant sur ce que j'ai appelé le « décentrement des démocraties », ces dernières se développant dorénavant au-delà de leur sphère originelle, d'essence électorale représentative (les citoyens se rendant peut-être moins souvent aux urnes, mais se manifestant par d'autres biais dans la sphère publique). J'avais aussi analysé dans ce premier volet de ma recherche les nouveaux rapports entre défiance et confiance dans la construction démocratique. Alors que l'idée d'élection est liée en son origine à celle de mandat, c'est-à-dire de délégation et de confiance, j'ai montré comment la défiance jouait un rôle croissant avec la montée en puissance d'un ensemble de pratiques de surveillance, d'empêchement, de jugement, au travers desquelles s'exercent des pouvoirs de correction et de pression des citoyens. À côté du peuple électeur monte ainsi en puissance un peuple vigilant, un peuple veto et un peuple juge.

Le deuxième volet de cette recherche sur les mutations de la démocratie contemporaine avait consisté à analyser les nouvelles figures de la légitimité démocratique. Si l'on reconnaît évidemment toujours que le peuple est la source de tout pouvoir démocratique, on souligne en effet en même temps de plus en plus que l'élection ne garantit pas automatiquement qu'un gouvernement soit au service de l'intérêt général, ni qu'il y reste. Et que le principe électoral de majorité ne vaut donc que comme une approximation empirique de la volonté générale : le verdict des urnes ne peut donc plus être compris comme le seul étalon de la

légitimité. Les citoyens ont de plus en plus fortement conscience de cette distinction, qui entraîne une appréhension élargie de l'idée de volonté générale. Dans ces conditions, un pouvoir n'est désormais considéré comme pleinement démocratique que s'il est soumis à des épreuves de contrôle et/ou de validation qui sont à la fois concurrentes et complémentaires de l'expression majoritaire. Il en résulte ce que j'ai appelé une nouvelle économie de la généralité. Si beaucoup de travaux ont mis l'accent sur la notion de volonté en analysant la volonté générale, j'ai pour ma part davantage cherché à préciser le concept de *généralité* démocratique. J'ai montré comment, à côté d'une généralité agrégative (qui additionne des voix ou des opinions), émergeaient d'autres formes de généralités : une généralité négative, caractérisant un pouvoir que personne ne peut s'approprier, une généralité réflexive, fondée sur la pluralisation et la démultiplication des institutions et des modes d'expression (cela a été la grande idée d'un philosophe comme Condorcet), et enfin, une généralité d'attention à la particularité, c'est-à-dire une généralité par immersion dans la masse des particularités. J'ai ainsi d'abord montré que, dans ces conditions, un pouvoir démocratique devait se plier à un impératif de mise à distance des positions partisans et des intérêts particuliers. Cela correspond à la légitimité d'impartialité. J'ai aussi souligné qu'il fallait prendre en compte les expressions plurielles du bien commun : cela correspond à la légitimité de réflexivité. Et j'ai enfin exploré une troisième forme de généralité, celle qui consiste à reconnaître toutes les singularités : cela renvoie à la notion de légitimité de proximité. C'est à partir de ces catégories de la généralité et de ces nouvelles figures de la légitimité que j'ai proposé de théoriser le développement d'institutions comme les autorités indépendantes et les cours constitutionnelles (même si leur mode d'existence actuel n'est que très loin de représenter une construction démocratique comme celle que la théorie suggère). L'ouvrage tiré de ce cours, *La Légitimité démocratique*, a été publié à l'automne 2008. Le troisième volet de ma recherche est donc consacré à la question de la société démocratique. Cette société démocratique, j'ai proposé de l'analyser en traitant ce qui constitue son trait majeur, on pourrait dire son fait générateur : celui de l'égalité.

Le cours a souligné que, dans ce cadre autant que dans les deux précédents, les mutations de la démocratie présentaient deux caractéristiques communes. La première, c'est qu'elles progressaient en se pluralisant et en se complexifiant, et non pas en se simplifiant. Exactement à l'inverse de ce que disait Tocqueville, et de ce qu'on pensait au XVIII^e siècle. Au XVIII^e siècle, rappelons-le, la notion de complication institutionnelle était liée à ce qu'on appelait à l'époque le caractère gothique des anciennes institutions féodales. À côté de ce caractère gothique des anciennes institutions féodales qui enchevêtrait des systèmes de représentation et des pouvoirs, l'avènement de la démocratie, avait-on dit de Sieyès à Tocqueville, allait conduire à une simplification des institutions. Les raisons de cette complexification et de cette pluralisation ont à la fois des motifs sociologiques et des motifs mécaniques. Les motifs sociologiques tiennent au fait que le sujet de la démocratie qui apparaissait dans l'évidence de son unité lorsqu'il s'agissait de combattre les anciens régimes, est vite apparu comme un sujet introuvable, qu'il fallait construire. On a

réalisé qu'il fallait les ressources de la réflexion et de la construction intellectuelle pour en donner une figure, et que, d'une certaine façon, on ne pouvait l'approcher qu'en le démultipliant, qu'en le décrivant sous ses différentes facettes, et non pas en prétendant pouvoir le saisir de façon univoque. Cette complexification tient en outre aussi à des raisons mécaniques. Elle procède du fait que toute institution engendre en permanence les conditions de son dysfonctionnement. Et que le remède au dysfonctionnement est dans la pluralisation, beaucoup plus que dans le projet d'une perfection mécanique. Dans l'ordre de la politique, c'est tout ce qu'ont apporté les travaux sociologiques sur ce qu'on a appelé l'entropie démocratique, et bien sûr, à un niveau plus général, les travaux sur la critique du totalitarisme, compris comme une sorte de perversion interne au fait démocratique.

Le deuxième trait saillant général de l'évolution des démocraties, c'est l'accroissement de leur caractère équivoque. En elles se mêlent toujours plus potentialités de développement et menaces de régression. On voit bien, pour se référer à un exemple pris dans mon ouvrage sur *La Contre-démocratie*, que les formes de souveraineté négative ont à la fois l'aspect éminemment positif d'ériger des contrepoids, et l'aspect dangereux de nourrir des visions de type populiste. On voit bien de la même façon, pour faire référence à la notion de proximité, que la proximité peut être à la fois la condition d'une réappropriation sociale de la politique, et en même temps d'une manipulation négative. Les démocraties sont donc de plus en plus complexes et de plus en plus ambiguës. Ces deux traits généraux, nous les avons retrouvés dans le cours de cette année en traitant ce qui fait le cœur des sociétés démocratiques : l'égalité.

Le cours a tout d'abord rappelé que l'idée d'égalité avait été au cœur des révolutions américaine et française. Lorsqu'il a publié *De l'esprit de la Révolution de 1789*, Roederer, l'une des grandes figures de l'Assemblée constituante, avait ainsi écrit : « L'affection qui a décidé le premier éclat de la révolution, excité ses plus violents efforts, obtenu ses plus grands succès, c'est l'amour de l'égalité ». « Le premier motif de la révolution, avait-il poursuivi, a été l'impatience des inégalités ». Nous ne pouvons nous contenter de souligner qu'il parlait d'égalité des droits pour saisir en la réduisant la portée de son jugement. Pour lui, la *passion égalitaire* était en effet une et globale. Et Roederer n'avait rien d'un enragé ; c'était un des modérés de l'Assemblée dont l'idéal était celui d'un libéralisme démocratique. Nous ne devons donc pas projeter sur ces propos les restrictions et les bornes que nous utilisons aujourd'hui pour segmenter l'idée d'égalité en notions dont la radicalité et le champ iraient croissants, de la républicaine égalité des droits à la communisme communauté des biens. Nous devons en outre rappeler que l'égalité et la liberté que nous présentons volontiers aujourd'hui comme antinomiques, ou constituant du moins deux valeurs en tension, étaient comprises comme indissociables au moment de la Révolution, l'égalité étant même le plus souvent considérée comme matricielle. Nul ne doutait en effet en 1789 que l'égalité ait été « l'idée mère » ou « le mot de ralliement » du processus en cours. On peut dire la même chose à propos de la révolution américaine. Là aussi, c'est l'idée d'égalité, avec celle d'indépendance, qui a été la clef de voûte de la culture politique de l'époque.

Les deux révolutions sont vraiment « sœurs » de ce point de vue. Mais ce constat effectué, le cours a proposé d'opérer un détour conceptuel pour bien interpréter l'esprit d'égalité qui avait sous-tendu ces deux moments fondateurs de la modernité.

On a classiquement distingué, depuis Aristote, deux types d'égalité : l'égalité distributive, qui a pour objet la répartition des ressources, et l'égalité commutative, qui régit les échanges. On pourrait parler dans le premier cas d'une *égalité-mesure*, dont le but est d'allouer à chacun des biens ou des droits, tandis qu'il s'agit dans le second d'une *égalité-regulation*, fondée sur la détermination des équivalences organisant les interactions des individus. Notre attention contemporaine s'est polarisée sur l'égalité-mesure, le sentiment qu'il fallait « réduire les inégalités » conduisant par exemple à la fixation de normes redistributives en matière de richesses ou autres. Le débat sur cette catégorie se noue logiquement autour de deux points : les conditions de la distinction entre un partage juste et un partage arithmétique, d'une part, et la nature des ressources à distribuer, de l'autre. Dans le premier cas, ce seront des variables comme celles du mérite, de la responsabilité ou des devoirs fondamentaux dont le rôle sera discuté, tandis que dans le second c'est la catégorisation des ressources concernées qui sera en jeu. Les œuvres de Rawls et de Sen ont récemment fait référence en la matière (*cf.* l'interrogation « égalité de quoi ? » de ce dernier, qui l'a conduit à formuler sa théorie des capacités). Pour comprendre l'esprit de l'égalité dans les révolutions américaine et française, ce n'est pas à ce type d'égalité redistributive qu'il faut se référer. C'est en effet bien davantage dans les termes de ce que j'ai appelé une *égalité-relation* que s'est alors exprimé l'impératif égalitaire.

Comment préciser cette notion ? Comprise comme une relation, l'égalité est d'abord une qualité active (alors que l'égalité-mesure est passive et d'ordre quantitatif). Égalité signifie dans ce cas réciprocité, réversibilité, équivalence. Être l'égal d'autrui, c'est être pour lui ce qu'il est pour moi ; c'est, pour reprendre un mot vieilli mais très parlant, être des *commensaux*, ceux qui mangent à la même table, c'est-à-dire font sensiblement société. C'est une question de qualité d'échange, d'interaction entre des individus. Cela définit un type de positions relatives qui excluent évidemment la dépendance, le mépris, le dénivélé, en bref tout ce qui tend à produire des mondes séparés. Plus positivement, c'est partager une activité, constituer un monde pleinement commun. Le but premier est la constitution d'une *société*, il n'est pas de mesurer relativement des individus. Cette édification se définira donc négativement par le rejet de tout ce qui institue des divisions sous les espèces de hiérarchies fixes ou de privilèges, ou la critique des situations individuelles et sociales qui font obstacle à la réciprocité. Elle est donc toujours soumise à la discussion, liée à la formation de critères publiquement élaborés. L'égalité-mesure n'est pas perdue de vue dans ce cadre, mais elle n'est appréhendée que *secondairement*, lorsqu'elle constitue une variable déterminante de la qualité d'une société des égaux.

Le cours a proposé dans un deuxième temps une conceptualisation de cette égalité-relation, en distinguant trois de ses figures : la similarité, l'indépendance et la concitoyenneté. La similarité est de l'ordre d'une *égalité-équivalence* ; être semblable, c'est présenter les mêmes propriétés essentielles, les différences restantes

n'entachant pas la qualité de la relation. L'indépendance est une *égalité-autonomie* ; elle se définit négativement comme absence de subordination et positivement comme un équilibre de l'échange. La concitoyenneté est quant à elle une *égalité-participation*, c'est la communauté de l'appartenance qui la constitue. L'égalité-relation s'institue en conséquence sous les espèces d'un *monde* de semblables, d'une *société* d'individus autonomes et d'une *communauté* de citoyens. Cette typologie a longuement été détaillée dans le cours.

Une telle catégorisation, a-t-on montré, présente un quadruple avantage conceptuel :

- elle conduit à élargir la notion d'égalité démocratique en définissant la société démocratique comme société des égaux. Ce critère permet de distinguer précisément la « démocratie ancienne » et la « démocratie moderne ». Si celles-ci peuvent être rapprochées en tant que régimes (comparaison des institutions de souveraineté, des formes de délibération ou de participation), elles sont nettement distinguées au regard du critère sociétal. Le régime de la Grèce de Clisthène ou de Périclès peut être qualifié de démocratique, ce que n'est pas la *société* grecque de l'époque ;

- elle offre un cadre comparatif pour traiter les « sociétés primitives » avec les mêmes outils d'analyse que les sociétés modernes. On a commenté à ce propos les pages de Mauss sur le don décrivant les échanges d'objets comme relations entre les hommes ;

- elle permet de déconstruire la notion d'égalité de droit et la distinction droits-libertés et droits-créances. À partir de la notion d'égalité-relation, on peut en effet élargir cette catégorisation en parlant de droits relationnels ;

- elle permet aussi de reconceptualiser la notion de *reconnaissance*, en l'insérant dans le cadre plus large d'une égalité-relation.

Si l'égalité doit être pensée comme une relation, la question des différences économiques admissibles dans un monde de semblables reste essentielle. Le cours a esquissé à ce propos une histoire des perceptions du problème de la secondarisation de ces différences.

Penser la similarité, a-t-on en effet souligné, implique de qualifier le régime des différences admissibles qui peuvent l'accompagner. Elle ne peut en effet être conçue que dans la confrontation aux épreuves qui la menacent. Une formule de Sieyès nous a guidé pour commencer cette recherche. « Les inégalités de propriété et d'industrie, dit-il, sont comme des inégalités d'âge, de sexe, de taille, etc. Elles ne *dénaturent* point l'égalité du civisme ». Le problème pour Sieyès est ainsi que les différences qui subsistent entre les hommes ne s'érigent pas en une *contre-nature*, c'est-à-dire en un ordre artificiel (ce à quoi correspond justement le privilège). Dans ce cas, les distinctions deviendraient effet des « qualités essentielles », pour reprendre les mots de Buffon. Mais où tracer précisément la ligne de partage ? Elle est clairement dessinée lorsque le privilège est constitué en termes juridiques. Et au-delà ? Nous avons là souligné que le terme de privilège avait souvent été entendu, en France comme en Amérique, dans un sens extensif, comme synonyme de différence injustifiable. Force a été cependant de constater que l'on ne peut guère avancer si on en reste à une définition essentialiste de la similarité. Comment, en effet, théoriser la

différence entre une « supériorité absurde et chimérique » et une simple « supériorité de fonctions » (pour reprendre des expressions de Sieyès) ? Pour sortir de l'indétermination, nous sommes repartis d'une définition interactive en comprenant la similarité comme le fait de *vivre* en semblables. L'égalité est bien dans ce cas une relation ; elle renvoie à la vitalité d'une commune appartenance, à la qualité d'une proximité, à la facilité de l'échange. Penser l'égalité-similarité implique pour cela de définir les conditions d'une secondarisation de certaines différences dans la vie sociale. Par ces différences nous avons essentiellement entendu celles qui sont d'ordre économique, puisque c'est sur ce terrain que les possibilités de voir s'ériger un nouvel ordre inégalitaire n'ont cessé d'être les plus manifestes.

À partir de là, le cours a décrit ce qu'avaient historiquement été les trois manières d'envisager une telle secondarisation des différences : leur limitation-modération, leur circulation et leur compensation-corrrection. Il y a en effet là trois différentes façons d'éviter qu'elles ne deviennent dominantes et ne reconstituent des humanités séparées. Le développement de l'esprit révolutionnaire de l'égalité, en Amérique comme en France, a-t-on montré, a été indissociable de cette triple appréhension, dont on a détaillé les expressions.

SÉMINAIRE : TRAVAUX RÉCENTS D'HISTOIRE ET DE THÉORIE POLITIQUES

Le tirage au sort en Grèce ancienne (Paul Demont, 10 février 2010)

Paul Demont a présenté les différents aspects sociaux et politiques de l'emploi du tirage au sort dans la Grèce ancienne. Attesté notamment dans l'épopée et dans la tragédie comme un moyen de sélectionner un champion lors des combats décisifs, il suppose la croyance en l'intervention des dieux pour orienter le sort. Les réponses oraculaires pouvaient aussi être gouvernées par le sort dans les grands sanctuaires. C'est également, en matière successorale, ce qui permet la répartition des biens entre frères. Il contribue donc à divers égards au bon fonctionnement de la cité et on le trouve même employé, toujours sous la protection des dieux, pour mettre fin à la guerre civile.

Pour en évaluer le rôle, estime Paul Demont, il faut un examen attentif de sa base de départ : destiné à sélectionner ou à répartir entre des égaux, il s'adapte en effet à différentes régimes d'égalité, depuis les aristocraties jusqu'aux fratries, réelles ou symboliques, et aux démocraties, où son emploi est généralisé. À Athènes notamment, on a pu reconstituer avec précision le fonctionnement des « machines à tirer au sort » dont parle Aristote dans la Constitution d'Athènes. Mais ce n'est que progressivement, au fur et à mesure de l'élargissement de la base du tirage au sort, qu'il a été identifié presque exclusivement à la démocratie, d'une façon le plus souvent critique, notamment dans la perspective des philosophes qui contestaient la nature égalitaire de la base de départ, ne reconnaissaient plus, ou ne reconnaissaient plus guère le rôle des dieux en la matière, et réservaient l'activité politique à la possession d'un savoir et d'un savoir-être.

Paul Demont est professeur à l'université de Paris-Sorbonne (Paris-IV), directeur de l'École doctorale « Mondes anciens et médiévaux ». Il a notamment publié La Cité grecque archaïque et classique et l'idéal de tranquillité (Les Belles Lettres, 1990, rééd. 2009).

La démocratie écologique (Dominique Bourg et Kerry Whiteside, 17 février 2010)

Alors que nous parlons, depuis trente ans, d'environnement et de développement durable et que, depuis trente ans également, les difficultés ne cessent de s'aggraver, Dominique Bourg et Kerry Whiteside souhaitent s'interroger sur les raisons de ce paradoxe. Ils ont montré que cette impasse s'expliquait d'abord par une inaptitude politique et institutionnelle : le gouvernement représentatif moderne, hérité du XVIII^e siècle, n'est pas capable de répondre aux problèmes d'environnement contemporains. Dominique Bourg et Kerry Whiteside ont étudié un certain nombre d'innovations institutionnelles (bioconstitution, Académie du futur, nouveau Sénat, conférences de consensus) capables de refonder notre sens du bien commun et de mieux prendre en compte les enjeux environnementaux, tant au niveau des citoyens que des politiques publiques. Le défi écologique, disent-ils, est avant tout un défi démocratique.

Dominique Bourg est professeur à l'université de Lausanne (Faculté des géosciences et de l'environnement). Il a publié récemment Le Nouvel Âge de l'écologie (Descartes et Cie, 2003), Conférences de citoyens mode d'emploi (ECLM, 2005) et Risques technologiques et débat démocratique (La Documentation française, 2007).

Kerry Whiteside est professeur de sciences politiques au Franklin and Marshall College, en Pennsylvanie. Il a publié Divided Natures: French Contributions to Political Ecology (MIT Press, 2002) et Precautionary Politics: Principle and Practice in Confronting Environmental Risk (MIT Press, 2006).

Corruption et démocratie (Pierre Lascoumes, 24 février 2010)

Pourquoi les citoyens continuent-ils à accorder leur confiance à des acteurs politiques suspectés ou condamnés pour abus de fonction ? Telle est la question qu'a posée Pierre Lascoumes. C'est en général le terme générique de « corruption » qui est utilisé pour désigner ces comportements déviants, voire transgressifs. La relative tolérance dont ils bénéficient suscite des interrogations multiples. Il y a là une énigme des démocraties qui ne fait pas l'objet de beaucoup de débats, ni d'analyses de science politique. La question considérée comme marginale est en général vite éliminée. Ces comportements, sont hâtivement réprouvés en surface, et rapidement expliqués par le manque d'information, le cynisme intéressé ou la passivité des électeurs concernés. La « vraie » politique serait ailleurs et les situations atypiques ne mériteraient pas grande attention. Il n'y aurait rien à apprendre d'elle. La rapide dénonciation de pratiques jugées scandaleuses (la candidature considérée comme illégitime autant que son soutien populaire) se substitue le plus souvent à la réflexion.

La réflexion de Pierre Lascoumes a mis l'accent sur deux phénomènes. Tout d'abord, le niveau des ambiguïtés des citoyens dans les jugements qu'ils portent sur les activités politiques. Ils les voient comme normés par un ensemble de principes et de règles, et en même temps très poreuses aux abus de pouvoir et aux intérêts particuliers. Ensuite, quels que soient les contextes et les milieux sociaux, on observe un vaste répertoire de justifications et d'excuses qui neutralisent les comportements transgressifs des politiques et s'efforcent de rendre acceptables les comportements politiques déviants (voire délinquants), mais aussi le soutien que les citoyens continuent de leur apporter.

Pierre Lascoumes est directeur de recherche au CNRS (Centre d'études européennes, Sciences-Po). Il a notamment publié Le capitalisme clandestin, l'illusoire régulation des places offshore (avec Thierry Godefroy ; La Découverte, 2004) et Les sentinelles de l'antiblanchiment, les banques et la lutte contre l'argent sale (avec G. Favarel et T. Godefroy ; La Découverte, 2009).

La notion de mérite en débat (Marie Duru-Bellat, 3 mars 2010)

Pour Marie Duru-Bellat, le mérite est à la fois un thème d'actualité et l'idéologie nécessaire des démocraties. Il incarne une certaine conception de la justice qui, entre inégalités des mérites individuels et inégalités des places dans la société, fait un choix : les secondes peuvent être considérées comme justes dès lors que les premières prévalent. Pourtant, le mérite est-il juste ? Dans un premier temps, Marie Duru-Bellat s'est interrogée sur la justice de la sélection méritocratique qui prend place à l'école ; mais il convient aussi, explique-t-elle, de questionner les prétentions de l'école à réaliser un classement qui ait une réelle pertinence hors de l'univers scolaire, dans le monde du travail. En d'autres termes, est-il pertinent et justifié de calibrer le mérite professionnel par le mérite scolaire ? Enfin, les effets pervers que la logique méritocratique et la compétition exacerbée qu'elle entraîne sont bien connus dans le monde du travail. Pour Marie Duru-Bellat, on ne peut néanmoins se passer du mérite, et il faut sans doute accepter de combiner plusieurs principes de justice. Ainsi, on peut à la fois défendre le jeu du mérite pour l'allocation aux emplois, en y voyant un gage d'efficacité, et dans le même temps, dissociant efficacité et justice, ne pas se fonder sur le seul mérite pour répartir les richesses et déterminer les ressources de chacun, dès lors que son origine est incertaine et qu'on n'est donc jamais sûr de mériter son mérite.

Marie Duru-Bellat est professeur à l'IEP de Paris et chercheur à l'Observatoire sociologique du changement (OSC-CNRS). Elle a publié récemment Le mérite contre la justice (Presses de Sciences-Po, 2009).

Internet et la démocratie (Dominique Cardon, 10 mars 2010)

Dominique Cardon s'est proposé de caractériser les spécificités des transformations de l'espace public consécutives au développement des usages de l'Internet. En déplaçant de l'*ex ante* vers l'*ex post* la sélection des propos méritant d'accéder à la publicité, internet élargit l'espace public de deux manières : en augmentant le

nombre de locuteurs au sein d'une population d'amateurs et en aspirant dans l'espace public les conversations des internautes. Le web a libéré la parole en contestant l'autorité de ceux qui bénéficiaient jusqu'alors du monopole d'accès à l'espace public : journalistes, hommes politiques et experts. Pour Dominique Cardon, on peut tirer trois enseignements de cette nouvelle dynamique, concernant respectivement la définition des publics (la présupposition d'égalité), la diversité des expressions (la libération des subjectivités) et la porosité entre la conversation ordinaire et la discussion publique (le public par le bas).

Dominique Cardon est sociologue au Laboratoire des usages d'Orange Labs et chercheur associé au Centre d'études des mouvements sociaux (EHESS).

La confiance : l'état des recherches (Louis Quéré, 17 mars 2010)

Dans son exposé, Louis Quéré a proposé un survol des recherches actuelles en sciences sociales consacrées à la confiance. Partant du constat que le mot confiance s'applique à plusieurs phénomènes différents, qui s'interpénètrent mais ne se recouvrent pas complètement, il a tenté de démêler cet enchevêtrement en prenant comme axe de réflexion le lien entre confiance et reconnaissance. Ce lien apparaît d'abord dans les sondages sur la confiance, qui mesurent moins la confiance que des degrés de reconnaissance sociale de catégories de personnes – la reconnaissance consiste alors à attribuer à ces catégories des valeurs approuvées par le public. Ce lien disparaît par contre dans les analyses inspirées de la théorie du choix rationnel ou de la théorie des jeux, qui font de la confiance un phénomène purement cognitif. D'une façon générale, les représentations standard de la rationalité échouent à saisir la forme de rationalité propre à la confiance, qui repose sur l'attribution inconditionnée d'une valeur à la personne bénéficiaire de la confiance – ce qui est aussi un mode de reconnaissance. Cette forme de rationalité a été beaucoup mieux appréhendée par trois sociologues « classiques », G. Simmel, N. Luhmann et H. Garfinkel, dont Louis Quéré a résumé les analyses. En conclusion, il a examiné ce que l'on pouvait mettre derrière l'idée de « confiance dans les institutions ».

Louis Quéré est directeur de recherches au CNRS. Il a fait sa carrière au Centre d'étude des mouvements sociaux (EHESS) et a dirigé ce centre ainsi que l'Institut Marcel Mauss (UMR 8178) de 2005 à 2009.

PUBLICATIONS SCIENTIFIQUES

Ouvrage

Rosanvallon P., *La Légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Le Seuil, 2008, 380 p. Réédition dans la collection Points-Essais en 2010.

Trad. ukrainienne, Kiev, 2009 ; trad. espagnole, *La Legitimidad democrática*, Buenos Aires, Manantial, 2009 ; une deuxième traduction en langue castillane est également parue en 2010 chez Paidós Iberica, à Madrid ; trad. allemande, *Demokratische Legitimität*, Hamburg, Hamburger Edition, 2010 ; trad. chinoise de l'introduction « Le décentrement des démocraties » in *Politics Review of Sun Yat-Sen University*, 2010, n° 4, p. 79-94.

Articles et contributions à des ouvrages collectifs

Rosanvallon P., « La Légitimité démocratique. Proximité, impartialité, réflexivité », *Sulla democrazia. Realtà e immagini nel mondo contemporaneo*, Bulzoni Editore, Rome, 2010, p. 179-197.

Rosanvallon P., « Le filtre de l'histoire. De la révolution de la redistribution à la contre-révolution silencieuse de la désolidarisation sociale », *Nouvelles solidarités, nouvelle société*, Actes de la 84^e session de novembre 2009, Semaines sociales de France, Bayard, 2010, p. 58-76.

Rosanvallon P., « Le souci du long terme », *Vers une société sobre et désirable*, Dominique Bourg et Alain Papaux (eds), Presses Universitaires de France, 2010, p. 151-162.

Rosanvallon P., « Légitimité démocratique et gouvernance », *Chroniques de la gouvernance 2009-2010*, Charles Léopold Mayer éd., Paris novembre 2009, p. 13-18.

Rosanvallon P., « Democratic Universalism as a Historical Problem », *Constellations*, vol. 16, n° 4, décembre 2009.

Rosanvallon P., « Todos somos aprendices en democracia », entretien, *N-Clarín* (Argentine), 19 décembre 2009.

Rosanvallon P., « Decentring Democracies », *Redescriptions, Yearbook of Political Thought, Conceptual History and Feminist Theory*, vol. 13, décembre 2009.

INTERVENTIONS PUBLIQUES ET VULGARISATION DE LA RECHERCHE

Articles de presse

Rosanvallon P., « Les sciences sociales au lycée, un enjeu démocratique. Il faut repenser la réforme », *Le Monde*, 2 décembre 2009.

Rosanvallon P., « Sur la myopie des démocraties (le souci du long terme) », *Le Monde*, 7 décembre 2009, p. 21.

Rosanvallon P., « Aider les gens un par un », *L'Histoire*, n° 349, janvier 2010, p. 88-91.

Rosanvallon P., « Les années lycée de Pierre Rosanvallon », entretien, *La Nouvelle République*, 9 février 2010.

Rosanvallon P., « Imaginer et résister, pour un nouvel esprit de l'utopie », *Libération*, 18 mars 2010, p. 20.

Rosanvallon P., « Y a-t-il de la place pour de nouvelles utopies ? », débat avec Daniel Cohn-Bendit, *Libération*, 30 avril 2010, p. 24-25.

Rosanvallon P., « La République en son royaume », entretien, *L'Histoire*, Hors-série mai-juin 2010, p. 92-95.

Rosanvallon P., « L'avenir du syndicalisme », *La Revue de la CFDT*, n° 98, mai-juin 2010, p. 27-30.

Radio

Europe 1, sur « Le problème du long terme », invité de Dominique Souchier, 19 décembre 2009.

France Inter, sur « La figure de l'intellectuel français », invité de Nicolas Demorand, 4 janvier 2010.

Conférences invitées à l'étranger

Belgique, Bruxelles, Université Libre de Bruxelles et Académie Royale de Belgique, ouverture le 2 décembre 2009 de l'Année académique du Collège de France, conférence sur « L'égalité démocratique : histoire et théorie ».

États-Unis, New York, New York University, 10 avril 2010, conférence sur « What is Living and What is Dead in Social Democracy ? ».

Autriche, Université de Vienne, Gerald Stourzh Lecture on the History of Human Rights and Democracy, 12 mai 2010, « Democracy as impartiality : history and problems ? ».

Chine, Nankin, Institut Français de Nankin, 24 mai 2010, conférence sur « Le débat contemporain sur les inégalités en France ».

Chine, Shanghai, Exposition Universelle 2010, Pavillon français, 25 mai 2010, conférence sur « Progrès et difficultés de la démocratie en Europe ».

